

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 305. — Indulgence pour les vendredis, 305. — Lettre de Léon XIII sur les congrès et associations eucharistiques, 306. — L'union Franco-Canadienne, 308. — Un ministère de l'instruction publique, 313. — Messes chantées et privées, 313. — L'Œuvre de la société de Saint Vincent de Paul, 314. — L'Œuvre de la propagation de la foi, 314. — La Criminalité, 314. — Les Ritualistes, 315. — Les Forestiers indépendants, 315. — Réponse d'un entomologiste, 316. — Bibliographie, 316. — Un prêtre socialiste, 317. — L'abbé Peyramale curé de Lourdes, 317. — Histoire du Cap-Saint, 318. — Memento hebdomadaire, 320.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE JANVIER

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les familles et les collèges catholiques donnent à l'Eglise des prêtres nombreux et zélés.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE: Coopérer au recrutement du clergé, soit dans notre famille, soit au dehors.

Indulgences pour les vendredis

Sa Sainteté Léon XIII vient d'accorder une indulgence plénière à tous les fidèles qui, le premier vendredi de chaque mois, après s'être confessés et avoir communie, méditeront un peu

sur la bonté infinie du Sacré-Cœur de Jésus et prieront selon les intentions du Souverain Pontife; en outre, elle accorde une indulgence partielle de sept années et sept quarantaines pour tous les autres vendredis.

**Lettre de Léon XIII sur les congrès
et associations eucharistiques**

LÉON XIII PAPE.

Le Dieu de toute providence, en organisant le monde d'une main forte et douce à la fois, a entouré son Eglise d'une sollicitude toute spéciale, de telle sorte qu'aux moments qui paraissent les plus critiques, Il tire pour Elle, de la dureté même des temps, des consolations inespérées. Ce fait, maintes fois constaté, peut être plus nettement que jamais remarqué dans les circonstances que traversent actuellement la religion et la société. Alors, en effet, que les ennemis de l'ordre commun, se montrant de jour en jour plus audacieux, s'efforcent par des attaques quotidiennes et très vigoureuses de tuer la foi chrétienne et de bouleverser la société tout entière, la bonté divine se plaît à opposer à ces flots soulevés les remparts d'admirables manifestations de piété.

Cela est clairement prouvé par l'extension qu'a prise la dévotion au très Saint Cœur de Jésus; par l'ardeur avec laquelle dans tout l'univers, on travaille à promouvoir le culte de Marie; par les honneurs dont est l'objet l'illustre époux de la Mère de Dieu; par les réunions de divers genres qu'organisent les catholiques pour défendre leur foi de toutes manières; enfin par beaucoup d'institutions que l'on fonde ou auxquelles on donne un nouvel essor, et qui tendent à la gloire de Dieu, ou à l'accroissement de la charité mutuelle des chrétiens.

Bien que toutes ces manifestations causent à Notre cœur une joie très douce, Nous pensons que la souveraine grâce qui nous a été accordée par Dieu consiste dans les progrès que la dévotion envers le sacrement de l'Eucharistie a faits parmi les peuples fidèles, à la suite des célèbres congrès qui ont été à cette fin, tenus ces temps-ci. Ainsi que Nous l'avons déclaré ailleurs, pour animer les catholiques à professer vigoureusement leur

foi et à pratiquer les vertus qui conviennent aux chrétiens, aucun moyen n'est plus efficace que celui qui consiste à nourrir, et à augmenter la piété du peuple envers cet admirable gage d'amour qui est le lien de la paix et de l'unité.

Comme le sujet est très important et Nous tient fort à cœur, après avoir souvent loué les congrès et les associations eucharistiques, et mû par l'espoir de les voir produire des fruits plus abondants, Nous jugeons maintenant utile de leur assigner un patron céleste choisi entre les saints qui brûlèrent d'un plus ardent amour envers le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie.

Or, parmi ceux dont la piété à l'égard de ce sublime mystère de la foi a paru se manifester avec la ferveur la plus ardente, Pascal Baylon tient le plus beau rang. Doué naturellement d'un goût très vif pour les choses célestes, après avoir saintement passé sa jeunesse dans la garde de son troupeau, il embrassa une vie plus sévère dans l'ordre des Frères Mineurs de la stricte observance, et mérita par ses méditations sur le festin eucharistique, d'acquérir la science relative à ce dernier, au point que cet homme, dépourvu de notions et d'aptitudes littéraires, devint capable de donner des réponses sur les matières de foi les plus difficiles et d'écrire même des livres pieux. Publiquement, ouvertement, il professa au milieu des hérétiques la vérité de l'Eucharistie, ce que lui attira de grandes épreuves. Emule du martyr Tarcisius, il fut menacé plusieurs fois de la mort, qui avait été le partage de ce dernier. Enfin, l'affectueuse ardeur de sa piété parut se prolonger au delà de sa vie mortelle. On dit en effet que, pendant son service funèbre, étendu sur sa civière, Pascal Baylon, au moment des deux élévations, ouvrit deux fois les yeux.

Nous croyons donc que les associations catholiques, dont nous parlons ne sauraient être confiées à un meilleur patronage. C'est pourquoi, de même que Nous recommandons, assez naturellement, la jeunesse studieuse à saint Thomas d'Aquin, les associations charitables à saint Vincent de Paul, les malades, ainsi que ceux qui s'attachent à les soulager, à saint Camille de Lellis et à saint Jean de Dieu ; de même, espérant que Notre décision tournera à l'intérêt et au bien de la chrétienté, Nous déclarons et Nous constituons, de Notre autorité suprême, et par la vertu des présentes Lettres, saint Pascal Baylon comme patron particulier des congrès eucharistiques et de toutes les

associations qui ont pour objet la divine Eucharistie; tant de celles qui ont été constituées jusqu'à ce jour que de celles qui le seront dans l'avenir.

Nous formons des vœux pleins de confiance pour que les exemples et le patronage de ce saint aient pour fruit l'augmentation du nombre de ceux qui, dans le peuple chrétien, rapportent chaque jour leur zèle, leurs desseins, leur amour au Christ Sauveur, principe le plus élevé et le plus auguste de tout salut.

Les présentes Lettres conserveront leur validité dans les temps futurs, nonobstant tout ce qui pourra être fait à l'encontre par qui que ce soit.

Nous voulons que les exemplaires copiés ou même imprimés de ces Lettres, pourvu qu'ils soient signés de la main de Notre notaire et munis de Notre sceau par un personnage constitué en dignité ecclésiastique, fassent foi comme si l'on avait sous les yeux les Lettres présentes.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 28 novembre 1897, la vingtième année de Notre Pontificat.

A. card. MACCHI.

L'UNION FRANCO-CANADIENNE

Association catholique et Canadienne-française de bienfaisance et d'organisation sociale.

Fondée à Montréal, le 1er octobre 1894, par M. l'abbé Magloire Auclair, curé de la paroisse St-Jean-Baptiste de Montréal.

Président d'honneur et haut protecteur, S. G. Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

Patrons insignes, N. N. S. S. Bégin arch. de Cyrène et administrateur de Québec, Laflèche, évêque des Trois-Rivières, Moreau, de St-Hyacinthe, Blais, de Rimouski, Labrecque, de Chicoutimi, Larocque, de Sherbrooke.

A. Monsieur le directeur de "la Semaine Religieuse."

Monsieur le Directeur,

Deux au trois amis de l'U. F. C. me communiquent à la fois copie du Journal "The Review," publié à St-Louis, Missouri, sous la direction de M. Arthur Prëuss. Je ne sais de quel bois se chauffe ce monsieur, mais si, comme on l'assure, il professe d'être

un excellent catholique, il s'est déplorablement laissé induire en erreur en prenant la responsabilité de calomnies communiquées à son journal par un collaborateur qui signe J. Hernan. Le numéro du 16 décembre du "Review," ayant permis à ce monsieur de s'attaquer à L'Union Franco-Canadienne de Montréal et, par ricochet, à "La Semaine Religieuse de Québec," j'espère que vous m'admettez à donner, dans votre excellent journal, les explications suivantes, en réponse à la sortie, intempestive autant que gratuite, de ce Hernan quelconque :

1° L'Union Franco-Canadienne, association provinciale de mutualité à taux fixes, ayant son siège principal à Montréal est, au point de vue financier, établie sur les mêmes bases que l'Ordre Indépendant des Forestiers, avec cette différence que L'Union Franco-Canadienne exige des contributions plus élevées que l'O. I. F. ;

2° L'Union Franco-Canadienne est établie sur les mêmes bases que L'Alliance Nationale, de Montréal ;

3° L'Union Franco-Canadienne est établie d'après le système à "taux fixes," système reconnu aujourd'hui comme le seul qui soit sûr, à tous les points de vue ;

4° L'Ordre Indépendant des Forestiers n'avait encore, en 1881, c'est-à-dire sept ans après sa fondation, qu'un rôle de 369 membres, et \$4.000 de déficit ; cependant, cette Société vaut, aujourd'hui, au-delà de deux millions de piastres ;

5° L'Union Franco-Canadienne étant comme on l'a dit, au point de vue financier, établie sur les mêmes bases et d'après les mêmes principes que l'O. I. F. a, durant les trois premières années de son existence, recruté au-delà de 1600 membres ; elle a payé au-delà de \$5.000 aux malades et aux veuves des membres décédés, et elle accuse déjà un surplus d'au-delà de \$6.000 ;

6° En réalité, les "sociétés à taux fixes" sont établies sur des bases aussi solides que les assurances régulières sur la vie. Avant d'entrer dans de plus amples détails, il serait bon de se demander ce que c'est qu'une société à taux fixes.

Et bien ! une société à taux fixes," c'est une société de bienfaisance, en ce qui concerne la "Caisse des Malades," et une véritable assurance régulière sur la vie, en ce qui concerne la "Caisse des décès" ou "Caisse de Dotation."

En effet, les assurances régulières sur la vie ont des contributions fixes et graduées suivant l'âge à l'admission des membres,

tout comme les " sociétés à taux fixes." La seule différence existe dans le taux des contributions. Cependant, les dépenses des sociétés de bienfaisance étant de beaucoup moindres que celles des assurances régulières, le " revenu net " est à peu près le même, de sorte que les sociétés à taux fixes ayant un " revenu net " à peu près égal à celui des assurances régulières, il s'en suit qu'elles sont fondées sur des bases aussi solides les unes que les autres, pourvu, toutefois, que le taux des contributions mensuelles des sociétés à taux fixes forme un montant annuel aussi élevé que celui que prescrivent les tables des meilleurs actuaires, concernant le coût de l'assurance proprement dite. On pourra facilement reconnaître, en faisant la comparaison entre le montant annuel des primes des sociétés à taux fixes comme l'U. F. C. et la liste suivante, des taux prescrits par les actuaires, que notre association et toutes celles du même genre observent amplement cette condition de prévoyance.

Tableau indiquant le coût probable d'assurance, de dix-huit à quarante-neuf ans inclusivement :

Age	Montants	Age	Montants
18	\$7.13	34	\$9.09
19	7.21	35	9.29
20	7.29	36	9.48
21	7.38	37	9.68
22	7.46	38	9.91
23	7.56	39	10.13
24	7.67	40	10.36
25	7.77	41	10.61
26	7.89	42	10.89
27	8.01	43	11.25
28	8.14	44	11.70
29	8.27	45	12.21
30	8.42	46	13.84
31	8.58	47	13.52
32	8.75	48	14.26
33	8.92	49	15.06

Des statistiques récentes prouvent que les assurances régulières, ayant même cinquante ans d'existence, ne paient encore qu'une moyenne de quarante pour cent des revenus provenant des primes annuelles. Et ce 40% représente à peu près la somme totale des contributions exigées par les sociétés à taux fixes.

Conséquemment, il semble qu'il ne peut y avoir de sécurité plus évidente que celle-là, puisque d'après l'expérience des assurances régulières sur la vie, le taux des contributions ordinaires des sociétés à taux fixes sera suffisant, même dans cinquante ans, pour payer les sommes dues aux décès, sans compter les intérêts sur le fonds de réserve accumulé pendant cette période :

7° Il suffit de comparer les taux des contributions de l'Union Franco-Canadienne avec la table ci-dessus, pour voir qu'il y a une bonne marge en notre faveur :

8° Tous les membres de l'Union Franco-Canadienne doivent payer une contribution mensuelle d'au moins 50 centins par mois pour la caisse des malades, soit \$6.00 par année. Sur cette somme, le Bureau de Direction a le droit de prendre \$1.50 pour les frais d'administration, mais la balance doit être mise dans une caisse spéciale, appelée Caisse des Malades. Aucun argent ne doit être distrait de ce fonds, si ce n'est :

1° Pour le paiement des secours aux malades ;

2° Pour le paiement des cinquante dollars dus au décès de chaque membre ;

3° Pour le paiement des visiteurs des malades.

Tout membre en règle avec la société a droit, s'il est malade, à un maximum de cinq piastres par semaine, pendant quinze semaines par année, c'est-à-dire à un montant ne pouvant excéder \$75.00 par année.

Chaque membre inscrit à la Caisse des malades fournit à cette caisse \$4.50 par année, ce qui fait que dix-sept membres donnent un peu plus que \$75.00. Ou bien encore, divisons \$75.00, le maximum des bénéfices qu'un malade peut recevoir dans une même année par \$4.50 montant net payé pour la Caisse des malades, et nous aurons 17 au quotient. Conséquemment, pour nous rendre incapables de remplir nos obligations, il faudrait qu'il y eût plus d'un de nos membres sur 17 qui fût malade pendant quinze semaines par année, ou 3 sur 17 qui fussent malades pendant cinq semaines par année, ou, enfin 5 sur 17 qui fussent malades pendant trois semaines par année ce qui n'est pas probable, surtout si l'on considère que l'Union Franco-Canadienne est une société qui s'étend déjà, à l'heure qu'il est, dans les différentes parties de la province de Québec.

Quant au paiement des visiteurs des malades et des \$50.00 à

la mort, l'intérêt accumulé sur le fonds de réserve de la Caisse des Malades, pendant les vingt premières années, suffira amplement pour remplir ces obligations. C'est pourquoi je dis que l'Union Franco-Canadienne est établie sur des bases financières aussi solides que n'importe quelle autre bonne société.

9° L'Union Franco-Canadienne a reçu l'approbation d'un grand nombre d'hommes d'affaires qui ont étudié les règlements de la société jusque dans leurs détails ;

10° L'Union Franco-Canadienne a obtenu l'approbation de sept archevêques et évêques du Canada français ;

11° Nous adressons à M. Preuss, en même temps que la présente, une copie des règlements de l'Union Franco-Canadienne, ainsi qu'une copie du travail sur : " Les sociétés de Bienfaisance, " fait par M. L. G. Robillard, Secrétaire Général de la dite société, et nous sommes certains que si M. Preuss a agi de bonne foi, il n'hésitera pas à nous rendre la justice d'une rétractation complète et entière des accusations portées contre nous, par son indiscret correspondant ;

12° Le Rvd. M. Roch Magnan de Muskegon, Mich. l'un des mutualistes les plus distingués de toute l'Amérique, après avoir lu la brochure ci-dessus mentionnée, a cru devoir adresser à l'auteur de cette brochure la lettre suivante ;

Muskegon, Mich. 15 décembre 1897.

Mr. L. C. Robillard,

Montréal, Canada.

Monsieur,

J'ai lu, avec un vif intérêt, votre travail sur : " Les Sociétés de Bienfaisance. " C'est bien fait. Les amis de la mutualité trouveront, dans certains chapitres, des considérations très utiles.

Votre respectueux serviteur,

J. Roch Magnan, Prêtre.

13° L'Union Franco-Canadienne étant établie sur les vrais principes de la mutualité à taux fixes, tels que mentionnés dans le travail susdit, n'offre-t-elle point, d'après l'opinion du Rvd, Monsieur Magnan, des garanties très solides ?

14° L'Union Franco-Canadienne ne prendra jamais l'offensive, mais elle se tient sur la défensive, et elle est parfaitement décidée à repousser vivement toutes les attaques qu'on tenterait de diriger contre elle, d'où qu'elles viennent, surtout lorsqu'elles auront le même cachet de malice que celles auxquelles

le "Review" n'a pas eu honte de faire écho. Toutefois, nous ne sommes pas très surpris de ces attaques, qu'on affecte de faire partir de bien loin, mais dont nous pensons qu'il serait possible d'en retracer l'origine au sein d'une sphère d'intrigue beaucoup plus rapprochée de nous, sphère à laquelle l'inspiration du Malin, éternel ennemi du règne social du Christ, ne nous paraît pas être tout à fait étrangère.

Dans le ferme espoir que ces quelques loyales et catégoriques explications suffiront pour réduire à néant les perfides insinuations, volontairement ou involontairement dirigées par l'entremise du "Review," contre l'Union Franco Canadienne et l'épiscopat du Canada français qui l'approuvé.

J'ai l'honneur de me souscrire,

Monsieur le Directeur,

L. G. Robillard,

Sec-Gen, de l'U. F. C.

Montréal, le 24 décembre 1897.

Un ministère de l'instruction publique

L'Oiseau-mouche déclare que ce changement est inutile et dangereux, et qu'une foule de braves gens ne le comprendront que dans une dizaine d'années.

Messes chantées et privées

Au cours d'une série de prédications faites dans un diocèse voisin du nôtre, dit la *Semaine* de Toulouse, pendant l'octave de la Toussaint, le prédicateur a eu la pensée de traiter avec beaucoup d'à-propos la question des messes chantées, de *Requiem*, dont le public paraît trop se désintéresser.

Parlant du Saint-Sacrifice comme moyen de soulager les âmes du purgatoire, il n'a pas craint d'avancer que le chant et la solennité lui donnent devant Dieu une valeur beaucoup plus grande. C'est une erreur de croire qu'une messe chantée n'ait pas une puissance plus grande qu'une messe basse (l'expression vraie est messe privée) Les saintes pompes du culte ont une grande part dans la valeur des actes de religion.

Il faut savoir gré au pieux prêcheur d'avoir traité cette question en chaire : elle a une importance plus grande qu'on ne

le croirait tout d'abord. Il n'est que temps de réagir contre une tendance trop générale à dédaigner, comme accessoires, les solennités liturgiques du culte divin.

L'Œuvre de la Société de Saint Vincent de Paul

Le Bulletin de la Société de Saint-Vincent de Paul vient de donner le résumé général des recettes de l'Œuvre et de ses aumônes pendant l'année 1896. Les recettes ont été de 9.402.199 frs. Les aumônes de 9.658.732 frs. Ces chiffres sont pour toutes les contrées du monde où la société est établie, à l'exception du Brésil et de l'Australie qui n'ont point encore fait connaître leur situation.

Œuvre de la propagation de la Foi

Les recettes ont été de 6.332.686 francs et 87 centimes, et les dépenses de 6.440.028 francs et 96 centimes, pour l'année 1896.

La Criminalité

DANS une nouvelle étude sur la CRIMINALITÉ, publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*. M. Albert Fouillée montre la part très lourde de responsabilité qui pèse sur la presse dans la marche ascensionnelle de la criminalité française. La *Réforme sociale* a plusieurs fois parlé dans le même sens : dernièrement nous reproduisons, sur ce même sujet, un article du *Courrier de Bruxelles* : nous aurions pu également faire entendre la *Liberté de Fribourg*.

La presse honnête, et même une partie de la presse chrétienne ne peuvent se dégager entièrement de cette responsabilité. Elles aussi sont trop souvent encombrées et salies par l'annonce et même la description détaillée de crimes sans nom et sans nombre.

Il est avéré qu'en présentant au public le récit de ces incessantes explosions de bestialité, on surexcite une curiosité malsaine, on éteint peu à peu l'horreur du crime, on provoque à l'imitation. Cette imitation a été cent fois constatée, elle a été avouée par les criminels eux-mêmes devant les tribunaux et jusqu'au pied de l'échafaud.

En faut-il d'avantage pour qu'un journal honnête, un journal chrétien, à plus forte raison les journaux où écrivent des ecclésiastiques, des religieux, s'interdisent à tout jamais de tels récits ? On dira que l'on y est comme forcé par le désir très légitime, très louable, de faire concurrence aux mauvais journaux ; que l'on s'adresse au peuple, qu'il ne lirait point un journal qui se tairait sur ces sortes de choses. Mais personne n'est obligé de poursuivre un bien qu'il ne pourrait obtenir qu'en faisant le mal : il ne le peut même point : *non sunt facienda mala ut eveniant bona*. C'est là l'une des premières règles de la morale chrétienne. (1)

Les Ritualistes

Un correspondant de Grande-Bretagne dont les lettres sont publiées par une revue protestante, le "Chrétien évangélique" de Lausanne, s'alarme du rapprochement qui s'opère entre l'Eglise romaine et les Ritualistes. Voici un extrait de sa correspondance :

" L'Eglise de Saint-Elphège, à Southwark, récemment consacrée, a ses stations de la croix, ses tableaux de Notre-Dame et de son Enfant, un autel à la Vierge. Les officiants ont des costumes de couleurs variées. A l'élévation, une cloche sonne à l'intérieur et à l'extérieur de l'église. Il y a une confrérie de la Bienheureuse Vierge Marie pour les femmes, une du Sacré-Cœur de Jésus pour les hommes, une de Sainte-Agnès pour les jeunes filles, une de la Sainte-Enfance pour les petits garçons, tout l'attirail d'une église romaine, ainsi que son manuel opératoire pour les cérémonies du culte, les différentes positions de l'officiant, du chœur.

" On dit que, sur 34 évêques, 20 appartiennent à la haute Eglise ou sont ritualistes et 5 seulement évangéliques ; les autres, hésitants."

Aussi, les autres sectes protestantes ne manquent pas de traiter les Ritualistes de Papistes.

Les Forestiers indépendants

L'Ordre des Forestiers indépendants, qui a pour président un franc-maçon haut gradé, vient de faire achever à Toronto

(1) Semaine de Cambrai.

la construction d'un édifice à dix étages Les deux derniers sont réservés aux francs-maçons et leur serviront de quartiers généraux.

Réponse d'un entomologiste

" Vous voilà donc encore avec vos bêtes ? " Ainsi interpellé, il répondit : " J'ai lu dans *l'Imitation* : toutes les fois que j'ai été avec les hommes, je suis revenu moins homme ; eh bien, moi, toutes les fois que je vais avec les bêtes, j'en reviens moins bête."

Bibliographie

A. ROGER ET F. CHERNOVIZ, Editeurs

7, rue des Grands-Augustins, 7, à PARIS

Abbé PÉRIES

Ancien professeur de droit canonique à la Faculté de théologie de Washington

L'INDEX

COMMENTAIRE DE LA CONSTITUTION APOSTOLIQUE "OFFICIORUM"

Avec une préface de M. le Chanoine A. PILET, doyen de la Faculté de théologie de Lille.

Avec imprimatur de Paris.

1 volume in-12.....2 fr. 50

Le clergé s'est préoccupé, à bon droit, des changements apportés à la discipline de l'index par la récente constitution *Officiorum*. Le besoin d'un ouvrage nouveau sur la matière, ni trop long ni trop succinct, se faisait sentir. M. l'abbé PÉRIES, ancien professeur de droit canonique à la faculté de théologie de Washington, s'est efforcé d'y satisfaire. Informations historiques, commentaire juridique, comparaison des anciens textes avec le nouveau, adaptation pratique de la discipline à nos conditions particulières : tels sont les caractères les plus saillants de ce livre. L'auteur n'hésite pas, à l'occasion, à présenter ses vues personnelles ; mais il a soin de s'entourer de toute la documentation nécessaire pour ne rien avancer qui ne soit justifié

par les usages ou l'esprit de l'Eglise. On sent bien à la lire qu'il est de ceux dont parle le Dr Pillet dans sa préface, pour qui " la législation ecclésiastique n'est pas seulement une chose antique, digne d'avoir sa place dans un musée archéologique, mais bien un des éléments nécessaires à la vie et à la prospérité de l'Eglise." Si le droit canonique était toujours exposé sous cette forme intéressante et immédiatement pratique, nul doute qu'il ne fût mieux apprécié et plus fidèlement observé.

Un prêtre socialiste

Le diocèse de Fiesole, près de Florence est affligé du scandale d'un prêtre socialiste. Don Guido Piccardi n'a pas même voulu passer d'abord dans les rangs des sociaux ou démocrates chrétiens : d'un bond il est allé droit au socialisme pur. Desservant d'un village, il écrivait dans un petit journal socialiste de Florence et chantait la gloire des Marx et des Lassalle au détriment du Pape, de l'évêque et même des dogmes de l'Eglise. Mgr l'évêque de Fiesole lui conseilla une retraite de quelques jours et lui proposa même de lui payer le voyage, l'entretien et de plus de lui accorder quelques secours. Après bien des hésitations, Don Piccardi demanda en outre la somme de 300 fr. pour se soumettre et se livrer aux exercices spirituels. Naturellement, cela ayant l'air d'un chantage en règle on lui refusa cette somme on le menaça d'interdit et après plusieurs admonestations sans effet, on a prononcé contre lui la suspense et on l'a privé de la paroisse. Le prêtre reste non seulement insoumis mais continue à écrire, non plus sous un pseudonyme, mais avec sa propre signature, une série d'infamies et d'injures contre les personnages ecclésiastiques.

L'abbé Peyramale, curé de Lourdes

Suite

Il n'est point étonnant que donnant ses habits il ne donnât aussi sa personne pour rendre service à son prochain. M. le Curé de Vic avait gardé un vieux sacristain comme domestique pour faire le gros ouvrage de la maison, le pauvre vieillard était très exact à remplir son emploi, quoique la faiblesse de l'âge lui rendit ce travail très fatigant. Peu de temps après l'arrivée de l'abbé Peyramale, ce vieux serviteur, appelé François, donna

quelques signes d'aliénation mentale. Il se promenait, en proie à la plus vive préoccupation. Il entra à tout instant dans le bûcher et dans l'écurie, et en ressortait précipitamment très effrayé, faisant maint et maint signes de croix. Le curé s'en alarma et demanda à François, ce qui le tourmentait ainsi. " Eh bien, monsieur le curé, répondit François je n'ose vous le dire, il y a quelque chose d'extraordinaire, votre presbytère est hanté, il y revient des esprits. Chaque soir je ferme soigneusement, toutes les portes, chaque soir je laisse mes cruches vides; le matin, à cinq heures et demie, je les trouve pleines; je laisse, sans y toucher, le bois dans le bûcher, le matin il est scié. A l'écurie, les esprits ont étrillé le cheval. Ils sortent certainement de sous-terre, car la serrure du jardin est fermée à double tour et au verrou. " Il faut guetter. " dit le curé.

" Guetter, je tomberais mort rien que de voir un esprit, je n'ose descendre qu'au petit jour. " Le curé était plus brave que le sacristain. Et le lendemain à quatre heures, il prit en flagrant délit l'abbé Peyramale qui faisait, avant le lever de l'aurore, le besogne du serviteur accablé par l'âge.

L'abbé Peyramale ne mettait pas seulement sa force physique au service de ses semblables, lorsqu'il était en proie à une vive indignation, à un violent émoi, il passait tout à coup de la parole articulée ou des jeux de physionomie au geste frappant. " Allons! Allons! disait-il, ne recourons pas au bras séculier. "

(à suivre)

HISTOIRE DU CAP-SANTÉ

(Suite)

Nous regrettons également que l'église ne possède pas la moindre petite toile d'un peintre assez remarquable qui a vu le jour au Cap-Santé, M. le chevalier Antoine-Sébastien Falardeau. Il ne devait rien à sa paroisse natale, il est vrai, mais il aurait dû tenir, il nous semble, à lui laisser l'une quelconque de ces peintures qui lui ont fait conquérir une place enviable dans le monde des artistes. Ce don, qui lui aurait sans doute valu l'aumône de quelques bonnes prières, n'aurait cessé de rappeler à ses

coparoissiens le souvenir de celui dont ils sont justement fiers. (1)

Forcé de renoncer au désir, pourtant bien légitime, d'embellir son église, M. Gatien voulut du moins, avant de mourir, renouveler la demeure particulière du divin Prisonnier de nos autels. Le 1 novembre 1843 il convoqua donc les marguilliers, qui décidèrent unanimement, de remplacer l'ancien tabernacle du maître-autel par un plus convenable. Ils votèrent pour cette fin une somme de cent livres, et confièrent l'exécution de cet ouvrage à un M. F. X. Leprohon, sculpteur. Ce tabernacle fait certainement honneur à celui qui en a conçu le plan ; et, abstraction faite de sa dorure qui aurait besoin d'être rafraîchie, bien qu'elle l'ait été une première fois en 1865, sous le règne de M. Godbout, il ne laisse rien à désirer.

Cet acte administratif de M. Gatien devait être le dernier. Mais s'il était le dernier, il n'a pas dû être le moins agréable à Dieu, puisqu'il se rapportait directement à Lui. Tout curé, il nous semble, peut difficilement mieux couronner son administration.

Le 10 juillet 1844, M. Gatien signait son dernier acte, — celui du baptême de Marie Céline Germain, — et le 19 du même mois il remettait son âme à Dieu, à l'âge de 68 ans.

Il est donc mort sur la brèche comme il convenait à son tempérament — bien qu'il eût songé maintes fois à prendre sa retraite aussitôt que les circonstances le permettraient. C'est dans cette intention qu'il s'était fait bâtir une maison sur le sommet de la côte de l'église, dans un endroit des plus enchanteurs ; mais comme l'homme propose et Dieu dispose, il ne vécut pas assez longtemps pour réaliser ce rêve.

Cette maison, que M. Gatien légua à la fabrique pour y tenir une école après la mort de sa ménagère qui en conservait la jouissance à vie, n'a jamais été affectée à cette destination. Elle fut vendue en 1865, avec la permission de l'Administrateur du

(1) M. Falardeau est né dans la concession du Petit Bois de l'Ail. Comme tous les enfants dont les parents sont cultivateurs, il dut aider aux travaux des champs, aussitôt que ses forces le lui permirent. Mais un bon dimanche, poussé par l'attrait irrésistible d'une vocation qui s'était manifestée dès l'enfance, il déserta le toit paternel pendant la grand'messe, et prit le chemin de Québec. Il n'avait que quatorze ans. Après avoir réalisé quelques économies il partit pour l'Italie en 1846. Ses débuts furent naturellement lents et pénibles, mais son talent et son énergie finirent par le faire triompher de tous les obstacles, et forcèrent enfin la fortune à lui sourire. M. Falardeau est mort accidentellement, dans le voisinage de Florence, en 1890.

diocèse, à un rentier qui la reconstruisit presque en entier, et maintenant elle est la propriété d'un M. George Morissette.

Les funérailles de M. Gatien eurent lieu le 22 juillet, aux frais de la fabrique, et ses restes mortels furent inhumés près du maître-autel, du côté de l'Évangile. Le service fut chanté par M. Poulin de Courval, curé de la Pointe aux Trembles, en présence de MM. A. Lefrançois, curé de St-Augustin, J. Aubry, directeur du Grand Séminaire de Québec, J. Gaboury, curé des Ecureuils, M. Brien, curé de Ste-Anne de la Pérade, H. Paisley, curé de Ste-Catherine, E. Faucher, curé de Lotbinière, J. Laberge, curé de l'Ancienne Lorette, L. A. Proulx, curé de la Rivière du Loup, J. O. Leclerc, curé des Grondines, F. Morin, curé de Deschambault, W. Fréchette, curé de Batiscan, Edouard Parent, vicaire à la Pointe aux Trembles, et Charles Tardif, vicaire au Cap-Santé (1).

Né à Québec le 28 octobre 1776 du mariage de Jean-Baptiste Gatien et de Françoise Aubin-Delisle, M. Félix Gatien, fut ordonné le 16 février 1800. Nommé vicaire à Détroit, Michigan, en 1801, il fut rappelé en 1806 pour occuper la chaire de théologie au Séminaire de Québec. Puis en 1817, il donna sa démission, et fut appelé à la cure du Cap-Santé dont il est resté le titulaire jusqu'à sa mort.

M. Gatien était certainement l'un des membres les plus éminents du clergé de son époque, et restera probablement, avec M. Fillion, la figure dominante des curés du Cap-Santé.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Augustin, le 16; à St-Etienne, le 12; à Lambton, le 13; au couvent de Deschambault, le 15. — Le troisième volume des Commentaires théologiques de M. l'abbé L.-A. Pâquet, est maintenant en vente.

(1) Les vicaires de M. Gatien ont été MM. O. Larue, 1826; K. F. Lajus, 1826-1828; H. Hamel, 1828-31; H. Robson, 1831; Burke, 1831; L. J. Casault, 1831-34; E. Baillargeon, 1834; L. A. Proulx, 1834-36; W. Fréchette, 1836-39; Clovis Gagnon, 1839-40; C. Tardif, 1840-44.

Directeur: M. D. GCSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.